



Direction pédagogique

La Direction pédagogique mandate

.....

**pour collaborer au sein d'un groupe de travail
à l'élaboration des épreuves cantonales de référence (ECR) CYT Français**

Années scolaires

Organisation :

Les épreuves cantonales de référence (ECR) sont rédigées par des collaboratrices et des collaborateurs de la Direction pédagogique (DP). Leur suivi est assuré par la coordinatrice de la DP.

Le groupe de travail est associé à la rédaction de l'ECR. Il est constitué d'un rédacteur, d'un formateur HEP et de plusieurs enseignantes et enseignants du degré ou cycle concerné. La coordinatrice de la DP peut assister aux séances.

Dans le but d'améliorer la version finale de l'ECR, la DP peut y apporter toute modification qui lui semble opportune.

Planification des tâches :

1. Première séance : demi-journée
 - *choix des objectifs et propositions concernant le support de travail de la future épreuve : information et discussion ;*
 - *« remue-méninges » des exploitations possibles, pistes de travail.*
2. Deuxième séance : demi-journée
 - *regard critique sur l'ECR en cours d'élaboration en vue du pré-test ;*
 - *adéquation avec les objectifs évalués ;*
 - *estimation du degré de difficulté ;*
 - *propositions de modifications.*
3. Troisième séance : demi-journée
 - *mise au point de la version pré-test ;*
 - *regard critique sur les consignes de passation et de correction ;*
 - *propositions de modifications.*
4. Deux journées complètes

Tâches dévolues à ces deux jours :

 - *corrections croisées des pré-tests effectués ;*
 - *examen des remarques des enseignantes ou enseignants pré-testant l'épreuve ;*
 - *vérification de la pertinence des consignes destinées aux élèves ;*
 - *vérification du corrigé et des consignes de passation ;*
 - *affinement des critères de correction ;*
 - *choix des exemples de correction de démarches observées ;*
 - *fixation des modalités d'un éventuel second pré-test.*

Une demi-journée supplémentaire peut être envisagée si une difficulté de réalisation est rencontrée ou si un second pré-test partiel est nécessaire.
5. Dernière séance : demi-journée
 - *ultime relecture de l'épreuve (recherche d'éventuelles dernières « coquilles ») ;*
 - *dernière vérification des corrigés et consignes de passation, ainsi que de la table de spécification.*



Direction pédagogique

Lieu, horaire, nombre d'heures de travail :

Les séances se tiennent en un lieu à la convenance de toutes et de tous.
Temps dévolu : 4 demi-journées et 2 journées complètes.

Modalités financières :

Pour rappel, 1 période d'enseignement correspond à 105 minutes de travail administratif. Les frais de déplacement, de téléphone et de repas éventuels sont remboursés selon les normes en vigueur à l'Etat de Vaud. Il est nécessaire de fournir un justificatif.

Lorsque les séances ont lieu durant leurs heures d'enseignement, les membres du groupe ne touchent pas d'indemnités pour les périodes durant lesquelles ils sont remplacés. Si la durée de la séance excède le temps du remplacement calculé en temps de travail administratif, la différence est rétribuée par la Direction pédagogique en périodes occasionnelles cantonales (POC).

Lorsque les séances ont lieu en dehors de leurs heures d'enseignement, les membres du groupe de travail sont rétribués par la Direction pédagogique en POC selon le ratio rappelé ci-dessus (1 POC = 105').

Les rémunérations interviennent deux fois par année.

Chaque membre est responsable de fournir au rédacteur les renseignements nécessaires pour compléter la feuille de présence.

Pour rémunérer le temps de travail hors des séances de groupe de travail (relecture d'épreuves, corrections, voire création d'items, lectures diverses, ...), un forfait annuel de 10 périodes (POC) est versé en supplément. Ce versement est effectué à la fin de chaque année scolaire.

Durée du mandat

Ce mandat est valable jusqu'au (durée deux ans). Il est renouvelable et peut être dénoncé par chacune des parties avec un préavis de deux mois.

Confidentialité

Chaque personne travaillant à l'élaboration, à la rédaction et à la relecture des ECR est tenue à un strict devoir de confidentialité, et ceci jusqu'à passation complète des épreuves par les élèves.

Lausanne, le

Nous vous prions de nous retourner le présent mandat signé.

Lieu et date : _____ Signature : _____